

Madame Marie-Françoise MORVAN
220 Route de Lilauré 33830 Bellen Bellet (surfontier)
~~XXXXXXXXXXXXXXXX~~

et Madame Nathalie SENTUG vice MORVAN (une propriétaire)
A l'attention de Monsieur le Commissaire
Enquêteur.

Dans le projet du nouveau PLU il existe
une rubrique relative aux constructions existantes
présentant un intérêt patrimonial et pouvant
bénéficier dans l'avenir de l'autorisation de
changement de destination, ou d'amélioration.

J'ai déjà formulé une demande dans
ce sens pour les constructions situées au
220 Route de Lilauré lieu dit Camutis qui
dans le nouveau PLU figurent bien.

Malheureusement j'ai oublié de formuler la
même demande pour la maison située au
n° 20 Route de Lilauré et celle-ci constitue
l'objet d'une requête. Il s'agit d'une
maison (photo ci-jointe) datant fin XIX^{ème}
crépie et couverte de tuiles plates, située sur
la parcelle W 80 lieu dit "Camutis".

Je vous prie de bien vouloir considérer
cette demande avec bienveillance et vous
remercier par avance de l'attention que vous
y porterez.



